

# Strasbourg

## snes

### fsu

N° 95 - Octobre - Novembre 2010

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €  
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale  
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 0555 9



Philippe Lochu

## Editorial de Philippe Lochu

Le mouvement de grève et de manifestation contre le projet injuste de réforme du régime des retraites, voulu par le Président de la République, malgré ses engagements électoraux explicites, et son Gouvernement, avalisé par sa majorité, s'inscrit d'ores et déjà dans l'histoire des luttes sociales, au même titre que les grèves de 1936, celle de mai 68 et de l'automne 95. S'il n'a pu empêcher le vote et la promulgation de mesures qui dégraderont considérablement la condition des travailleurs (au bénéfice des rentiers), il aura inscrit dans la durée la revendication d'une retraite à 60 ans.

Depuis qu'existe un mouvement social, les revendications du droit au travail, d'une limitation du temps de travail, d'une amélioration des salaires sont au cœur des luttes des travailleurs contre leur exploitation. Certes, grâce aux luttes sociales, nous ne connaissons plus la misère du 19ème siècle ou des années 30 du 20ème siècle. L'exploitation a pris d'autres formes et un autre contenu que par le passé. Mais elle subsiste: la durée du travail est diminuée mais son intensification est accentuée, la réduction des salaires est « scientifiquement » calculée, l'hostilité à l'assurance sociale

de la maladie ou de la vieillesse, sont planifiées. Le patron ventripotent du cinéma d'autrefois a laissé place au « DRH » qui planifie la régression sociale avec des argumentaires empruntés aux sciences humaines : la rhétorique a changé, pas les fins. C'est pourquoi ce mouvement légitime devra se poursuivre et s'élargir à un ensemble de revendications incluant salaires, emploi et protection sociale.

Passant aux problèmes plus particuliers des collègues et des lycées, nous devons nous rappeler que novembre et décembre sont les mois budgétaires. L'an prochain, **16 000 postes supplémentaires d'enseignants seront supprimés**. Or, nous savons que les effectifs actuels de professeurs TZR ne permettent plus d'assurer les remplacements, voire la totalité des heures d'enseignement hors remplacement (un rapport national de l'IGEN l'a d'ailleurs fait connaître dès septembre au ministre). Les stagiaires pallient, dans des conditions de travail très pénibles et déplorables pour leur formation, une part du déficit de personnels titulaires. Et nous voyons désormais réapparaître une embauche importante de personnels précaires. Les budgets de fonctionnement des établissements, à la charge des départements et des régions, seront soit à la baisse, soit en stagnation. Comment dans ces conditions, améliorer la prise en charge d'élèves qui, plus que jamais, ont besoin d'un encadrement plus attentif, de conditions matérielles de travail optimisées ?

**Conclusion :** le grand mouvement de cet automne ne s'éteindra pas, il devra être le précurseur d'un mouvement plus large pour traduire en actes concrets notre ambition pour l'Ecole et pour la société.



Actions Retraites, octobre 2010 à Mulhouse

**SOMMAIRE :** p 1 : Editorial / p 2 : Rythmes scolaires : l'enfumage continue... / p 3, 4, 5 : budget lycées 2011 : austérité et inégalités / p 6 : déclaration liminaire de la FSU (CTPA 20.10.10) – Brèves / p 7 : réorganisation des CIO de la CUS : le compte n'est pas bon – brèves / p 8 : enseignements technologiques : inquiétudes persistantes / p 9, 10 : sauvegarde de nos retraites : le jeu ambigu d'un syndicat de chefs d'établissement / p 10 : stage ENTEA / p 11 : informations retraites / p 12 : motion présentée au CDEN 68 (14.10.10)

## RYTHMES SCOLAIRES : L'ENFUMAGE CONTINUE...



Jean-Louis Hamm

La grande enquête sur les rythmes scolaires a commencé dans les établissements scolaires selon des modalités diverses : AG de personnels appelées par la direction, enquête auprès des élèves lors d'heures de vie de classe (animées par le professeur principal), réunions de délégués d'élèves prises en charge par la vie scolaire, appels à contribution sur internet... Il faut dire que les syndicats de chefs d'établissement relaient cette demande sans enthousiasme !

Quelques préalables à cette discussion : souvenons-nous que les autres appels à débats n'ont servi que de diversion, les décisions étant souvent déjà prises (rapport Thélot). Dans le cas des rythmes scolaires, il s'agit de « distraire » les associations de parents d'élèves, de feindre de prendre en compte les intérêts des jeunes. On fait semblant de croire qu'une grande part de l'échec est due à l'organisation du temps scolaire : donc les suppressions massives de postes, les non-remplacements, le recours aux vacataires non formés, les conditions des stagiaires (plein temps sans formation), les classes très chargées, les locaux étroits et bruyants comptent pour rien ? Qui est au centre de cette « réflexion » ? La famille, l'enfant, la société appelée en l'occurrence « le monde d'aujourd'hui », l'école ?

Parlons de la famille. Ceux-là même qui, la main sur le cœur, prétendent que l'école doit tenir compte des besoins de se retrouver en famille (d'où la fermeture de beaucoup de collèges le samedi matin) n'ont aucun scrupule à en appeler à « travailler plus pour gagner plus » (tu parles), ils ne sont pas gênés par les conditions de travail, notamment de femmes, à qui on impose des temps partiels (par exemple dans le commerce), avec

des horaires élastiques (8 H – 10 H puis 16 H – 18 H) pas plus que par l'intrusion permanente du travail à domicile (informatique et téléphone mobile), sans compter les pressions, la souffrance au travail, qui ne permettent pas une vie de famille sereine. Que font les enfants des milieux populaires le samedi ? Vont-ils en week end en Normandie ou à Madrid ?

L'école doit-elle se plier absolument aux nouveaux rythmes de certains jeunes, qui parfois se couchent tard pour cause d'activités sur des écrans ? Le problème du temps dévolu au sommeil relève de l'organisation familiale. L'école doit-elle être une garderie jusqu'à tard le soir ? Et bien sûr, il va être question d'ouverture des établissements le mercredi après-midi, et pendant les vacances (avec un encadrement par des retraités, des étudiants, des vacataires), le soutien sera alors totalement décroché du temps scolaire contraint... Toutes les « réformes » sont placées sous le sceau de la logique libérale : le socle commun comme seul horizon permettra la diminution des horaires disciplinaires, la prétendue autonomie des établissements entraînera des dérèglementations. Si de plus on devait « sortir » les disciplines artistiques et sportives du temps scolaire (cf l'expérimentation en cours, dont le SNEP- FSU nous apprend qu'elle fonctionne très mal), et qu'on les place l'après-midi comme « activités » animées par des associations, le gouvernement pourra crier « victoire » avec un emploi du temps d'élève allégé.

**Cela montre à l'évidence que le souci central est de contribuer aux suppressions de postes d'enseignants.**

Il faudra aussi poser la question de la transmission culturelle en famille, des apprentissages réalisés dans le domaine privé. On exige de plus en plus de l'école : sécurité routière, santé, hygiène, équilibre alimentaire, développement durable, actions diverses (caritatives etc), conduite à risques, comportements dans les transports en commun, informatique... Bref une école sans ambition d'élévation de niveau, seulement adaptée à une vision de la société et de l'entreprise à coups de compétences. Mais surtout une école à deux vitesses : il existe quantité de jeunes qui suivent toutes les options, font du sport et participent à des activités culturelles, sur leur temps libre et à leurs frais... On va donc creuser les inégalités entre ces jeunes et les autres, plus modestes, parfois livrés à eux-mêmes.

Si l'on jette un coup d'œil sur le comité de pilotage de cette mission des rythmes scolaires, outre des personnalités qui y ont leur place (élus, sociologues, chrono-biologistes), on y trouve un représentant de l'Institut Montaigne (un réservoir d'idées de l'ultralibéralisme, dont la réflexion inspire l'action sarkozyste), et un représentant de « Atout France », un organisme de promotion du tourisme (notamment du ski) en France. On se doute qu'on ne touchera pas aux zones des vacances d'hiver, pour les six semaines de ski ! Dans ce comité, aucun représentant des personnels (syndicats), de parents d'élève, de lycéens...

En conclusion, une nouvelle fois, les dés sont pipés, le débat est piégé. A nous de mettre en avant nos revendications : veiller à ce que les élèves profitent du temps passé en classe par une exigence de réflexion pédagogique, et de bonnes conditions d'études (locaux, effectifs, équipements), exiger un encadrement acceptable par des adultes (vie scolaire, médecins et infirmier(-e)s, psychologues, assistantes sociales, personnel d'orientation) pour le mieux vivre. L'objectif d'une telle « consultation », comme de toute « réforme », doit être l'amélioration des conditions de travail des enseignants (et non le projet systématique de raccourcir les congés, et d'augmenter le temps de présence en établissement), de tous les personnels, et la réussite des élèves.

**« Le prisme des rythmes ne doit pas être un alibi pour imposer des éléments de réforme ayant d'autres objectifs que celui-là. » (note de la FSU du 6 octobre 2010).**

Pour poursuivre cette réflexion, consulter le site du Snes national, rubrique « rythmes scolaires », [www.rythmes-scolaires.fr/](http://www.rythmes-scolaires.fr/), [www.education.gouv.fr/.../la-reflexion-sur-les-rythmes-scolaires.html](http://www.education.gouv.fr/.../la-reflexion-sur-les-rythmes-scolaires.html)



## BUDGETS LYCEES 2011 AUSTERITE ET INEGALITES

La Région Alsace (à majorité UMP) a adopté le Budget « Education » qui conditionne la dotation octroyée aux lycées de notre académie, Là, comme ailleurs, on est dans la continuité de l'austérité et de l'inégalité de traitement.

### Le public de nouveau pénalisé

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la dotation initiale c'est à dire celle qui est accordée pour l'année 2011 aux 93 lycées publics et privés de l'académie de Strasbourg.

### Evolution générale des dotations

	Dotation initiale 2010 (en euros)	Dotation initiale 2011 (en euros)	Evolution 2010/2011
Total lycées publics (1)	18 936 608	19 248 949	+ 1,65%
Total lycées agricoles (2)	1 088 136	1 085 999	- 0,20%
Total Education spécialisée (3)	380 155	350 682	- 7,75%
Total lycées privés (4)	3 288 889	3 525 362	+ 7,19%
TOTAL GENERAL	23 693 788	3 525 362	+ 2,18%

(1) Il s'agit des 69 lycées qui se répartissent de la manière suivante: LEG/LEGT/LPO (54) et LP (15)

(2) Il s'agit des 4 lycées de l'enseignement agricole (Erstein, Obernai, Rouffach et Pflixbourg)

(3) Il s'agit de l'EREA Ebel et de l'ERPD Wickenfeld

(4) Il s'agit des 20 lycées privés sous contrat (12 dans le Bas-Rhin et 8 dans le Haut-Rhin).

L'augmentation de 2,18% ne doit pas faire illusion, Elle se répercute en grande partie sur le poste « viabilisation » en raison à la fois de l'augmentation des tarifs (eau, électricité) et de la longueur de l'hiver 2009/2010. Ce qui choque par contre, c'est le traitement différent des lycées publics et des lycées privés, ces derniers voient leur dotation une nouvelle fois fortement augmentée. La Région justifie cette augmentation par l'argument «démographique»: les effectifs du privé auraient augmenté de 1,6% (8951 élèves en 2009 contre 8806 en 2008) alors que ceux du public auraient diminué de 0,7% (58 299 élèves en 2009 contre 58 735 en 2008). Ce différentiel n'explique en rien l'écart énorme de l'évolution des dotations entre le public et le privé (**1,37%** pour les lycées publics, agricoles et éducation spécialisée contre **7,19 %** pour les lycées privés).

### Les 4 paramètres de la dotation de la Région

Les établissements ont dû recevoir au courant du mois de novembre leur dotation. Celle-ci se décompose en 4 parties. Ce deuxième tableau montre l'évolution des 4 principaux postes du budget.

### Evolution des composantes de la subvention de la Région

	Dotation initiale 2010 (en euros)	Dotation initiale 2011 (en euros)	Evolution 2010/2011
Viabilisation (1)	9 614 300	9 725 282	+ 1,15%
Entretien et fonctionnement (2)	5 708 120	5 777 290	+ 1,21%
Enseignement (3)	4 283 150	4 246 799	- 0,85%
Spécifiques (4)	1 263 245	1 412 435	+ 11,81%
dont EPS	502 680	574 496	+ 14,29%

(1) Le poste Viabilisation (chapitre B) comprend les dépenses de chauffage , d'eau et d'électricité (moyenne des consommations des trois dernières années), il représente près de 46% de l'ensemble des dépenses.

(2) Les postes Entretien (chapitre C) et Fonctionnement (chapitre D) représentent environ 27 % de l'ensemble des dépenses. Il est calculé pour chaque établissement selon la formule « surface utile/effectifs réels ».

(3) Le poste Enseignement (enseignement général/chapitre A1 et enseignement technologique/chapitre J1) arrive avec un peu plus de 20% en troisième position, Il est à noter que la Région ne débloque en janvier que 70 % de la subvention. Le reste est versé en mai en fonction des effectifs d'élèves présents à la rentrée 2010. Il faut préciser que la somme affectée au poste enseignement ne va pas uniquement pour les crédits d'enseignement mais qu'elle est aussi affectée aux chapitres « fonctionnement ».

(4) Le dernier poste recouvre en partie la location d'installations sportives extérieures (EPS) mais également le fonctionnement d'ENTEA, les activités périscolaires des établissements spécialisés (EREA et ERPD) ou les contrats de maintenance des chaufferies bois.

Le poste « enseignement » fait une nouvelle fois les frais de la politique d'austérité. Il diminue en moyenne de 0,85%. Pour la troisième année consécutive le point élève est maintenu à 74 euros. Il faut rappeler que la dotation « Enseignement » est calculée selon un système complexe de coefficients attribués en fonction de la nature de l'enseignement. Les élèves de Premières et Terminales L, ES et S (ainsi que les élèves de CPGE littéraires) sont affectés du coefficient 1. Les élèves de Premières et Terminales STT, SMS et SSI (ainsi que les élèves de CPGE scientifiques) sont affectés du coefficient 1,2. Les élèves de Premières et Terminales STI (ainsi que les élèves de CPGE technologiques et de BTS services) sont affectés du coefficient 1,6. Les élèves de Premières et Terminales STL ou STI option civil, énergie ou arts appliqués (ainsi que les BTS production) sont affectés du coefficient 2,1 ou 2,6 (Premières, Terminales et BTS Biochimie, Biotechnologie ou Chimie de laboratoire). Cette année il faudra plus particulièrement surveiller le traitement réservé aux élèves de secondes. Les élèves de seconde générale sans enseignement de détermination technologique continuent d'être affectés du coefficient 1. Par contre le coefficient peut varier pour les élèves ayant choisi une option technologique.

Alors que le Budget 2011 de l'Education Nationale prévoit une nouvelle fournée de **16 000 suppressions de postes**, la subvention accordée par la Région Alsace est en diminution dans 26 lycées alsaciens ou en augmentation inférieure à 2% dans 9 autres lycées. Même si les Conseils d'Administration ne se prononcent que sur la répartition de l'enveloppe budgétaire, il ne faut pas accepter ce « régime au pain sec » et ne pas hésiter à voter contre cette répartition et à justifier ce vote par une motion de protestation!

### Affectations : persistance du « modèle alsacien »

Le « modèle alsacien » n'a pas disparu. Le différentiel par rapport à la moyenne nationale persiste à la fois dans le moindre passage en Seconde générale et technologique (59,5 % en Alsace seulement contre des 61,4 % au niveau national) et dans le choix de l'apprentissage (1,9 % après la quatrième en Alsace contre 0,7 % au niveau national).

La filière littéraire continue également sa décline : 7,8 % des élèves de seconde seulement ont choisi cette filière (contre 8,3 % l'an dernier). Les séries technologiques (STG et STI) s'affaiblissent également : 12,1 % pour les STG (contre 12,5 % l'an dernier) et 6,4 % pour les STI (contre 7,1 % l'an dernier).

### Evolution des dotations des lycées privés

Etablissements 67	Dotation 2010	Dotation 2011	Différ. 2010/11	Etablissements 68	Dotation 2010	Dotation 2011	Différ. 2010/11
LEG/LP Ste-Philomène/Haguenau	131 447	153 693	16,92%	LET Sonnenberg/Carspach	179 726	190 575	6,04%
LP Ste-Thérèse	78 271	73 122	- 6,58%	LEGT St-André/Colmar	257 520	278 819	8,27%
LP C.de Foucauld/Strasb.	288 479	296 769	2,87%	LP St-Jean/Colmar	154 455	165 534	7,17%
LEG Aquiba/Strasbourg	50 491	37 968	- 24,80%	LEG Don Bosco/Landser	106 816	124 660	16,71%
LEG Doctrine Chrétienne Strasbourg	72 537	76 059	4,86%	LEGT Jeanne d'Arc Mulhouse	215 408	224 411	4,18%
LEGT Ecole Com./Strasb.	50 820	63 365	24,69%	LEGT/LP De Cluny/Mulh.	96 508	105 668	9,49%
LEG Gymnase Sturm/Strasbourg	247 603	270 580	9,28%	LEG/LP Don Bosco/Wittenheim	193 896	204 383	5,41%
LEG Notre-Dame / Strasbourg	169 815	175 895	3,58%	LEG Collège Episcopal / Zillisheim	131 783	157 058	19,18%
LEG.Episcopal St-Et/Strasb	197 061	217 687	10,47%				
LEG/LP Ste Clotilde/Stras.	429 072	453 094	5,60%				
LEGT ORT/Strasbourg	149 880	170 341	13,65%				
LEGT Séminaire de jeunes/Walbourg	87 301	85 690	1,84%				
<b>Total lycées privés 67</b>	<b>1 952 777</b>	<b>2 074 253</b>	<b>+ 6,22%</b>	<b>Total lycées privés 68</b>	<b>1 336 112</b>	<b>1 451 109</b>	<b>+ 8,60%</b>



Francis Fuchs

## Evolution des dotations des lycées publics

<b>Etablissements 67</b>	<b>Dotation 2010</b>	<b>Dotation 2011</b>	<b>Différ. 2010/11</b>				
LEGT Rostand/Strasbourg				877 140	874 559	- 0,29 %	
LEGT Schuré/Barr	119 802	121 506	1,42%	LEGT Rudloff/Strasbourg	325 798	415 545	27,55%
LEGT Bloch/Bischheim	310 058	259 435	-16,33%	LEG Fustel/Strasbourg	259 424	279 237	7,64%
LP Goulden/Bischwiller	217 185	232 560	7,08%	LPO Stanisl./Wissembourg	365 627	390 810	6,89%
LEGT Maurois/Bischwiller	197 840	221 670	12,05%	<b>Total lycées publics 67</b>	<b>10 758 688</b>	<b>11 142 90</b>	<b>3,57%</b>
LEGT Zeller/Bouxwiller	144 520	138 274	-4,32%				
LEGT Yourcenar/Erstein	161 520	166 848	3,30%	<b>Etablissements 68</b>	<b>Dotation 2010</b>	<b>Dotation 2011</b>	<b>Différ. 2010/11</b>
LEGT Heinrich/Haguenau	351 780	418 071	18,84%	LEGT Henner/Altkirch	475 689	478 963	0,69%
LEGT Schuman/Haguenau	430 146	497 285	15,61%	LPO Eiffel/Cernay	289 600	260 891	-9,91%
LET Dumas/Illkirch	402 778	385 295	-4,34%	LEGT Bartholdi/Colmar	181 133	187 672	3,61%
LET Gutenberg/Illkirch	170 929	192 224	12,46%	LEGT B.Pascal/Colmar	562 446	555 155	-1,30%
LET Le Corbusier/Illkirch	514 570	566 502	10,09%	LEGT Schongauer/Colmar	160 325	175 585	9,52%
LEGT Marchal/Molsheim	327 317	281 412	-14,02%	LEG C.Sée/Colmar	192 029	188 198	-2,00%
LEGT Meck/Molsheim	245 030	222 694	-9,12%	LEGT Deck/Guebwiller	393 951	351 640	-10,74%
LP Schneider/Molsheim	164 642	152 725	-7,24%	LEGT Kastler/Guebwiller	241 835	248 608	2,80%
LEGT Freppel/Obernai	138 497	142 780	3,09%	LET Storck/Guebwiller	178 220	186 890	4,86%
LP P-E Victor/Obernai	246 870	244 913	-0,79%	LET Bugatti/Illzach	396 514	369 026	-6,93%
LEGT Imbert Sarre-Union	148 137	149 446	0,88%	LPO Schwendi/Ingersheim	225 560	234 447	3,94%
LEGT Haut-Barr/Saverne	243 745	140 203	-42,48%	LP Vogt/Masevaux	83 683	83 821	0,16%
LEGT Leclerc/Saverne	201 693	217 118	7,65%	LEGT Armand/Mulhouse	560 617	566 971	1,13%
LP J.Verne/Saverne	215 380	261 130	21,24%	LPO Lavoisier/Mulhouse	412 380	478 610	16,06%
LP Briand/Schiltigheim	184 445	164 436	-10,85%	LEGT Montaigne/Mulh.	305 718	305 792	0,02%
LPO Mathis/Schiltigheim	330 845	305 637	-7,62%	LP Reberg/Mulhouse	218 678	229 056	4,75%
LP Hte-Bruche/Schirmeck	84 589	106 714	26,16%	LEG Lambert/Mulhouse	165 460	149 166	-9,85%
LEGT Koeberlé/Sélestat	256 030	253 951	-0,81%	LP Roosevelt/Mulhouse	155 524	163 486	5,12%
LPO Schwilgué/Sélestat	315 939	322 381	2,04%	LEGT Schweitzer/Mulh.	407 816	411 275	0,85%
LP Schweissguth/Sélestat	108 597	113 015	4,07%	LP Stoessel/Mulhouse	184 638	207 134	12,18%
LET Cassin/Frey/Strasb.	411 731	412 186	0,11%	LEGT Kirschleg./Munster	82 145	92 988	13,20%
LPO Couffignal/Strasbourg	739 180	792 072	7,16%	LEGT De Gaulle/Pulversh.	225 677	235 614	4,40%
LEG M.Curie/Strasbourg	205 280	215 666	5,06%	LEGT Ribeau../Ribeauvillé	127 205	125 180	-1,59%
LP Geiler/Strasbourg	80 828	46 822	-42,07%	LPO Weiss/Ste-M-a-Mines	225 843	204 859	-9,29%
LEGT Kléber/Strasbourg	540 188	584 341	8,17%	LPO Mermoz/Saint-Louis	902 960	876 647	-2,91%
LEGT Monnet/Strasbourg	219 700	278 971	26,98%	LP Pointet/Thann	190 044	145 980	-23,19%
LP Oberlin/Strasbourg	107 786	102 826	-4,60%	LEGT Sch-Kestner./Thann	187 266	193 664	3,42%
LEG Pasteur/Strasbourg	230 832	246 899	6,96%	LEGT Zurcher/Wittelsh.	206 314	218 012	5,67%
LEG Pontonniers/Strasb.	162 290	224 744	38,48%	<b>Total lycées publics 68</b>	<b>8 177 920</b>	<b>8 106 046</b>	<b>-0,87%</b>



## DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU (CTPA DU 20.10.2010)

En ces temps d'intense mobilisation sociale, nous avons tous été destinataires d'une lettre signée par notre ministre et intitulée « pacte de carrière ». Cette lettre ressemble plutôt à une cosmétique de communication tant les 5 axes qui y sont déclinés sont aux antipodes de la triste réalité du terrain.

Notre ministre s'enorgueillit d'abord d'une spectaculaire évolution de nos rémunérations de l'ordre de 660 euros annuels pour 170 000 professeurs certifiés. Mais il oublie les quelques autres 800 000 personnels de l'Education Nationale qui ont vu cette année encore baisser leur pouvoir d'achat.

Il préconise ensuite un « suivi plus régulier et plus systématique des parcours tout au long de la carrière ». Sans doute se sent-il peut être un peu coupable d'avoir imposé à nos quelques 280 stagiaires alsaciens une entrée dans la carrière sans aucune formation préalable et avec une charge de travail sans précédent. Il cherche peut être aussi par une nouvelle méthode Coué des dispositifs de seconde carrière pour nos collègues usés par le métier.

Dans le même registre volontariste il agite le DIF (droit individuel à la formation) tout en le corsetant financièrement et en le reléguant dans les périodes de congés.

Dans son 4ème élan, notre ministre se soucie de « notre santé et notre bien-être au travail » et nous promet dans son « plan santé » le recrutement de quatre-vingt médecins de prévention qui pourront offrir à chaque personnel au crépuscule de sa carrière son bilan de santé si longtemps attendu. Et presque en même temps 80 députés de la majorité ont déposé le 16 septembre à l'Assemblée Nationale une proposition de loi prévoyant « pour tous les personnels des établissements d'enseignement et d'éducation un examen médical et psychique (cela est libellé ainsi) tous les deux ans ! Après l'épisode l'an dernier de la grippe H1N1, nous voilà à l'aube d'une nouvelle campagne prophylactique.

Notre ministre termine enfin sa missive par « l'ouverture d'une réflexion sur l'évaluation ». Celle-ci devrait, selon ses intentions, faire table rase de l'ancienne appréciation de la valeur professionnelle et **mettre le chef d'établissement au cœur du nouveau dispositif**. C'est d'ailleurs ce qui s'est mis en place sans aucune concertation nationale, académique ou locale dans nos 6 établissements alsaciens estampillés CLAIR (collège, lycée, ambition, innovation, réussite).

Cet inventaire est pourtant en total décalage avec la politique suivie depuis presque une décennie par les différents gouvernements. Le Président de la République et le gouvernement veulent à tout prix imposer une réforme des retraites injuste, inefficace et intransigeante. Celle-ci est rejetée massivement et combattue avec force et courage par le peuple français. Dans quelques semaines les députés et les sénateurs de la majorité s'apprêtent à voter un Budget prévoyant une nouvelle vague de quelques 16 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale. La FSU dénoncera ici ou ailleurs ces nouvelles atteintes à la qualité du service public.

## RAPPEL : VOS DONNEES PERSONNELLES DANS LE FICHER DU SNES

Chacun peut vérifier et corriger en ligne les éléments que comporte sa fiche SNES. Se munir de son identifiant Snes (6 chiffres) et de son mot de passe (4 lettres majuscules) figurant sur sa carte syndicale et se connecter à [www.snes.edu](http://www.snes.edu) rubrique « Les sites du SNES / Espace adhérent » puis « Ma situation syndicale / Fiche personnelle à actualiser ». Bien vérifier en particulier que votre nom est rigoureusement identique à celui figurant sur votre fiche de paie (indispensable pour bien vous reconnaître automatiquement lors des opérations de mutation ou de promotion) et que votre adresse e-mail éventuelle ne comporte pas d'erreur de saisie. La liaison internet est sécurisée.

## RAPPEL : VOTRE DOSSIER I-PROF

L'application informatique i-prof est devenue le passage obligé pour certaines opérations de gestion de carrière telles que l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ou la promotion à la hors-classe par exemple. Il est donc conseillé de se connecter avant la fin de l'année civile sur i-prof afin de vérifier et compléter son dossier.

## DEFENSE DES PERSONNELS

Le calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires Académiques est en ligne sur [www.strasbourg.snes.edu](http://www.strasbourg.snes.edu) ; il sera tenu à jour en cas de modifications arrêtées par l'administration. On le trouvera à la rubrique commissions.

Nous rappelons aux adhérents l'importance de transmettre, au moins huit jours avant la réunion, la fiche syndicale et/ou le dossier qui permettent aux élus SNES de défendre au mieux les intérêts collectifs et individuels de chacun.

## PERMANENCES MUTATIONS jusqu'au mardi 7 décembre

destinées aux collègues participant au mouvement interacadémique.

**Prendre rendez-vous  
par email ou par téléphone**

⇒ **03 88 75 00 82** pour Strasbourg  
(s3str@snes.edu)

⇒ **03 89 64 16 61** pour Mulhouse  
(snes.68@wanadoo.fr) défendre au mieux  
les intérêts collectifs et individuels de chacun.

## REORGANISATION DES CIO DE LA CUS : LE COMPTE N'EST PAS BON !



Christine Ponvert

Le rectorat a décidé de fermer le CIO de Strasbourg Nord (Rue Schoch) et de redéployer les personnels sur les 3 autres CIO de la Communauté urbaine de Strasbourg (Schiltigheim, Strasbourg Sud/Cité Administrative et Illkirch). Cette opération a permis de supprimer au passage deux postes (1 poste de directeur et un poste administratif). D'autre part le redéploiement proposé pour l'instant, non conforme aux engagements pris en audience, ne donne pas satisfaction car il pénalise le CIO Strasbourg Sud. Nous avons protesté contre ces mesures qui affaiblissent une nouvelle fois le service public de l'orientation.

### Lettre Snes / Sgen-Cfdt

Les organisations représentatives des CIO siégeant en CTPA  
adressée à Madame le Recteur le 03.11.10

**Objet : répartition des COP du CIO de Strasbourg Nord sur les 3 CIO de la CUS**

Madame le Recteur

La répartition qui nous a été présentée à maintes reprises en audience syndicale était la suivante :

+1 COP à Schiltigheim ; + 5 COP à Strasbourg Sud ; + 4 COP à Illkirch pour un total de 10 postes.

Or le tableau qui a été présenté en CTPA, annonçait une répartition non conforme à celle retenue en audience, à savoir :

+1 à Schiltigheim, +4 seulement à Strasbourg Sud, +6 à Illkirch, pour un total de 11 postes.

Si, sur une base de 10 postes, +5 devaient être attribués à Strasbourg Sud, sur une base de 11 postes le +5 n'a pas vocation à se transformer en +4 mais en +6, nous semble-t-il. Et en tous cas pas en moins que +5 !

Le CIO de Strasbourg Sud, qui deviendra de fait le CIO de Strasbourg, devra accueillir le public des 2 CIO précédents et doit donc être doté de postes en nombre suffisant.

Nous avons exprimé notre désaccord au CTPA quant à cette répartition annoncée non conforme aux engagements pris.

Les explications qui nous ont été données en CTPA n'ont pas été suffisamment explicites et à l'issue de la tenue de cette instance nous ne savons pas clairement quelle répartition est retenue.

Nous n'accepterons pas que le CIO de Strasbourg Sud ne soit pas doté des 5 postes de COP prévus et nous demandons que le poste supplémentaire apparu (11 au lieu de 10 initialement pris en compte) soit également attribué à Strasbourg Sud.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte notre demande et vous prions de croire, Madame le Recteur, à l'assurance de notre attachement au service public d'orientation de l'éducation nationale.

Pour le Snes - FSU : Francis FUCHS, secrétaire académique, Christine PONVERT, commissaire paritaire

Pour Le SGEN-CFDT : Pascal KITTEL, secrétaire académique, Danielle PODMILSAK, commissaire paritaire

## INFOS CTPA Effectifs : hausse confirmée

Pour la deuxième année consécutive  
**les effectifs du second degré  
(collèges+lycées)**

**sont en augmentation.**

**Total : 134 319 élèves**

à la rentrée de septembre 2010

**soit + 179 élèves**

(+ 151 dans le Bas-Rhin

et + 28 dans le Haut-Rhin) dont

**Collèges : +102** (+3 dans le Bas-Rhin et +99 dans le Haut-Rhin)

**Lycées professionnels : + 371**

(+ 197 dans le Bas-Rhin

et + 174 dans le Haut-Rhin)

**Lycées généraux et technologiques : -77**

(dont + 41 dans le Bas-Rhin

et -118 dans le Haut-Rhin)

**Post-bac (STS et CPGE) : -99**

(dont - 44 dans le Bas-Rhin

et - 55 dans le Haut-Rhin).

La baisse se lit surtout en 1ère année

(-65 pour les CPGE

et -35 pour les STS).

**L'argument « démographique » mis  
en avant pour justifier les  
suppressions de postes  
ne tient plus !**

## RESULTATS AUX EXAMENS 2010 : CONTRASTES ET TASSEMENT GLOBAL

\* **Bac général** : 91,7 %

(-0,6 par rapport à 2009)

dont ES : 91,0% (- 0,6)

L : 90,4 % (-2,3)

S : 92,5 % (-0,1)

\* **Bac technologique** : 84,5 %

(+0,4 par rapport à 2009)

Dont STG : 83,9 % (-0,5)

STI : 84,9 % (+6,2)

ST2S : 84,8 % (-4,8)

STL : 86,4 % (-1,4)

\* **BTS** : 71,4 % (+1,9 par rapport à 2009)

dont Production : 83,2 % (+5,7)

Services : 69,4 % (+2,6)

\* **Diplôme national du Brevet** :

85,0 % (+4,4)



L'EDUCATION DOIT  
RESTER PRIORITAIRE



## ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES : INQUIETUDES PERSISTANTES

La création des filières technologiques date de 1968. Celles-ci devaient avoir une double finalité: principalement l'insertion professionnelle et secondairement la poursuite d'études supérieures.

### Le dispositif actuel

En 1993 ces filières ont été rénovées. Elles sont à l'heure actuelle au nombre de sept :

- **ST2S Sciences et technologies de la santé et du social**
- **STI Sciences et techniques industrielles (8 spécialités dont une en art appliqué)**
- **STG Sciences et techniques de gestion (2 spécialités)**
- **STL Sciences et techniques de laboratoire (3 spécialités)**
- **TMD Technique de la musique et de la danse (2 spécialités)**
- **STAV Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant**
- **Hôtellerie**

A l'heure actuelle plus de 85 % des bacheliers technologiques poursuivent des études supérieures. C'est grâce à une pédagogie organisée en petits groupes autour de travaux d'atelier, de travaux pratiques et de travaux dirigés en groupe que les enseignants de ces séries ont pu faire réussir leurs élèves. Ces séries offrent, chacune dans leur spécialité, des perspectives de poursuite d'études courtes (DUT ou BTS) qui permettent d'attirer les élèves qui, à la sortie de la classe de troisième, ont besoin d'une vision à moyen terme de la fin de leurs études. Elles permettent aussi à certains de ces élèves de poursuivre après leur DUT ou BTS de très longues études.

### Les dessous d'une réforme

La réforme de la seconde cette année et plus particulièrement celles de ses enseignements d'exploration, a réduit la visibilité de la voie technologique aussi bien pour les élèves que pour les familles. En effet le choix a été limité et les horaires diminués. De plus en 2011 la voie technologique sera profondément rénovée. Les filières STI et STL porteront les dénominations suivantes :

- **STI2D Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (4 spécialités)**
- **STL Sciences et technologie de laboratoire (2 spécialités)**
- **ST2A Sciences et technologie du design et des arts appliqués**

Pour le Ministère, cette réforme rendra plus attractive la voie technologique (elle permettrait de recruter 35 % d'élèves en plus). Elle serait également plus innovante par son volet « développement durable et éco-conception ».

Elle sera surtout révolutionnaire pour les enseignants de sciences et techniques industrielles (7 spécialités différentes à l'heure actuelle). En effet les enseignants STI vont devenir des enseignants de technologie. Ils devront acquérir très rapidement des connaissances de niveaux équivalents en construction, productique, électrotechnique, électronique, génie civil et génie énergétique. Ils vont par conséquent perdre leur spécificité et ne pourront peut être plus de ce fait enseigner en BTS.

Dans cette réforme l'enseignement de physique appliquée disparaîtra totalement. Les enseignants de physique appliquée seront reconvertis en « Physiciens chimistes généraux » sans évidemment aucune formation appropriée !

### Formation hypothéquée, postes menacés et conditions de travail aggravées

Pour pouvoir évoluer correctement en respectant l'esprit de la réforme, l'enseignant devra être formé. Malheureusement en raison des restrictions budgétaires, cette formation sera au rabais. En effet seuls 6 enseignants dans notre académie ont été choisis pour « inventer » un dispositif de formation sans outils préalables. Ils seront chargés de répercuter celle-ci aux autres enseignants probablement en dehors du temps scolaire (fins de semaines et vacances ?).

L'autre effet secondaire de cette « réforme » est la menace qui pèse sur les postes. En raison de la diminution des horaires et de la généralisation de l'enseignement en classe entière, les incidences sur les postes seront évidentes. Le rectorat annonce d'ores et déjà pour la rentrée 2011 pas moins de 20 suppressions de postes pour l'académie de Strasbourg.

On peut également se poser la question de l'impact de cette réforme sur les élèves. Ces derniers ne bénéficieront plus d'un enseignement en petits groupes (15 au maximum actuellement).

**En perdant son côté « mise en pratique » au bénéfice de la théorie et des simulations, la nouvelle filière technologique risque de désarçonner bon nombre d'élèves. Pourra-t-elle encore être un « ascenseur social »?**

**Comme souvent la précipitation et l'absence de préparation risquent de déstabiliser enseignants et élèves. L'apparente rénovation de la filière technologique n'accélérera-t-elle pas son déclin ?**



Myriam Benedetti (Professeur de Génie Electrotechnique)



## SAUVEGARDE DE NOS RETRAITES : LE JEU AMBIGU D'UN SYNDICAT DE CHEFS D'ETABLISSEMENT

Le 21 octobre dernier, le bureau académique d'*iD*, syndicat minoritaire de personnels de direction, a diffusé à l'adresse des chefs d'établissement de l'académie un papier qui relève de la désinformation et de l'anti-syndicalisme primaire. Paradoxal, s'agissant d'un syndicat « indépendant » (le « *i* » de « *iD* »).

A travers ce « communiqué de soutien à l'équipe de direction du lycée Couffignal », *iD* s'attaque à « certaines organisations » qui auraient eu le « projet de contraindre l'équipe de direction à fermer l'établissement » et « pour arriver à leurs fins » auraient « choisi de tout faire pour que l'internat de cet établissement ne puisse plus fonctionner alors que seule une douzaine d'enseignants sont grévistes ».

Quand on connaît un peu la configuration de Couffignal (ses 10 hectares, sa dizaine de portes d'entrées, ses 1200 m de clôtures), on mesure combien ces allégations sont ridicules.

*iD* poursuit. Lesdites « organisations » auraient « utilisé » « pressions et incitations financières » pour « faire cesser toute activité » par « les personnels de surveillance et de service qui travaillent à l'internat ».

Si ces « organisations » avaient été nommées, c'eût été de la diffamation mais, prudent (?), le syndicat *iD* en reste à la désinformation. On notera au passage que seul l'internat est cité alors que les personnels de cantine étaient eux aussi tous grévistes ; *iD* est donc particulièrement mal informé. Mais peu importe : même quand on ne sait rien, qu'est-ce qui empêche de tout dire ? A *iD*, rien, semble-t-il.

Et *iD* ne s'arrête pas là. Selon ce syndicat, les « instigateurs d'actions prennent en otages » élèves, étudiants et enseignants !

Et oui : « en otages » ! Air connu dans les milieux hostiles aux actions syndicales...

### Les actions menées à Couffignal, les faits avérés (en résumé)

→ **Lors de l'intersyndicale du 11 octobre**, la question de la grève générale et de la grève reconductible a bien sûr été posée. Ces types d'actions n'ont pas été retenus. Un compte rendu suivant est publié à tous les personnels (extraits) : « Vous l'avez entendu à la radio : les salariés des secteurs sensibles (cheminots, raffinerie, centre de tri, etc...) ne feront pas grève par procuration ; il faut donc que tous les autres (en particulier : NOUS, les Couffignal...) viennent les appuyer sur leurs lieux de grève et les soutiennent y compris financièrement. L'idée de soutenir financièrement les salariés des secteurs paralysants a donc été retenue ce matin. »

→ **Lors de l'intersyndicale du 18 octobre** : la moitié des maîtres d'internat est en grève. Les agents (TOS) de cantine annoncent qu'ils seront tous en grève reconductible chaque jour à partir du mardi. L'AG en prend acte et rend hommage au sens des responsabilités de ces personnels engagés dans le mouvement national de lutte contre le projet de réforme tel qu'il est conçu. La perte des denrées alimentaires périssables et le respect des conditions d'hygiène à la cuisine en l'absence des personnels qualifiés qui en sont responsables seront pesés et discutés chaque jour, en AG. Le 18 octobre à 11h, le communiqué suivant est mailé à tous les personnels :

« Face au mépris du gouvernement, il n'y a pas d'autre alternative que d'amplifier l'action, chacun avec ses moyens mais avec détermination.

Les collègues assurant les services de restauration et de l'internat de Couffignal ont décidé de se mettre en grève à partir du mardi 19 octobre.

Vos représentants de l'intersyndicale s'emploient à en informer la proviseur au plus vite mais nous ne pourrons être reçus que cet après-midi à 14h30 (certes les préavis de grève devraient se suffire à eux-mêmes mais par respect des élèves et de leur famille, nous tenons à ce que la direction ne soit prise "par surprise"). L'intersyndicale appelle tous les personnels à soutenir cette action en particulier en alimentant la caisse de solidarité destinée à indemniser nos collègues de la cantine et de l'internat en grève.

[...] La mise en place de cette caisse de solidarité devrait satisfaire, en particulier, les collègues réticents « à faire cadeau d'une journée de salaire au gouvernement"».

... / ...

Les faits l'attestent donc : aucune pression d'aucune sorte n'a été exercée sur aucun personnel. Dans un premier temps des personnels se sont mis en grève, puis, dans un second temps, les personnels non grévistes (pour la plupart) ont décidé de les soutenir, y compris financièrement. Le SNES tout entier se félicite de cette action de solidarité.

La grève sera reconduite deux fois. Durant trois jours, 100% des personnels de cantine et d'internat cessera donc le travail, utilisant le droit de grève, inscrit dans la Constitution. Le syndicat iD ne peut pas feindre de l'ignorer !

Pendant ce temps, la caisse de solidarité s'organise. De nombreux enseignants (non grévistes pour la plupart) répondent à l'appel afin de soutenir ces collègues pour qui, chacun le sait, sacrifier plusieurs journées de salaire demeure inenvisageable.

Mais hélas, ce mouvement de solidarité inédit à Couffignal « énerve » l'équipe de direction...

Alors qu'à Couffignal on ne remplaçait jamais un agent de cantine en grève (« si tu fais grève : non seulement tu ne seras pas payé mais, de plus, ce sont tes collègues non-grévistes qui devront éponger le surcroît de travail dû à ton absence »), voilà qu'on sait faire exception à la règle : des « volontaires » sont trouvés afin d'assurer peu ou prou la sécurité à l'internat et distribuer des sandwiches aux élèves, midi et soir, et durant trois jours.

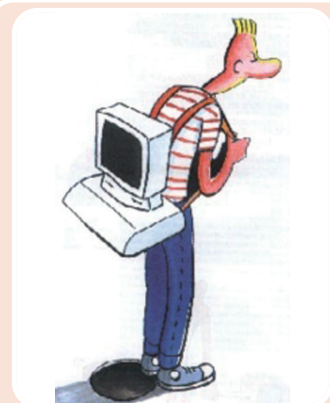
Dans le même temps, les représentants de l'intersyndicale (tous élus au CA) étaient mandatés par l'AG pour négocier avec la direction (eu égard à l'intérêt des élèves !) la mise en application de la décision des personnels mais (bien évidemment !) dans le respect du droit de grève. Dans ce cadre, la négociation n'a hélas pas été possible.

**Aucune tentative d'entraver l'accès aux salles de cours, à la cantine ou à l'internat n'a été conduite par lesdites « organisations ». Aucune injektive à l'endroit de tout collègue souhaitant travailler n'a bien évidemment été rendue. Le droit de travailler a été respecté. Le droit de grève aussi. Au grand dam du syndicat iD. CQFD.**

Le secrétariat académique du SNES

## DERNIERE MINUTE : mouvement intra (en mars 2011)

**Le Rectorat a pour projet de réduire le nombre de zones de remplacement à deux : une 67 et une 68 !!  
Le SNES et la FSU ont exprimé leur refus d'une nouvelle dégradation des conditions de travail de tous les TZR.**



## STAGE ENTEA

### STAGE ORGANISÉ PAR LE SNES à STRASBOURG

Maison des associations, 1A place des Orphelins,  
**le vendredi 17 décembre de 9 h 30 à 17 h**

**L'utilisation des espaces numériques de travail  
fait partie de notre quotidien,  
transformant peu à peu notre travail d'enseignant.  
(Scolastance a été choisi par le Rectorat de notre académie).  
Certaines applications sont sans doute utiles.  
D'autres sont vécues comme des contraintes  
pouvant entraîner des dérives.  
Prenons le temps d'en discuter.**

## AU PROGRAMME

- 1 – Présentation : ENTEA, un espace numérique pour la mise en commun des pratiques professionnelles ou pour leur normalisation ?
- 2 – La dimension technique : les outils, leurs possibilités, leur mise en œuvre, sous quelle responsabilité, sous quel contrôle ?
- 3 – Echange d'informations et d'expériences.
- 4 – Propositions émanant du débat

Un compte-rendu de ce stage sera disponible  
sur notre site (<http://www.strasbourg.snes.edu/>)

N.B. N'oubliez pas de prévenir le Snes académique de votre participation.





Ministère  
de l'Éducation nationale  
Ministère  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Strasbourg, le 30 septembre 2010

Monsieur,

Professeur du 2<sup>nd</sup> degré de l'Éducation Nationale, vous avez fait valoir vos droits à pension et avez été admis à la retraite récemment ou le serez dans les prochaines semaines.

Je vous informe qu'il vous est possible, en complément de votre pension versée par l'Etat, d'assurer des vacances de remplacement dans votre discipline.

Il existe des opportunités tout au long de l'année et plus particulièrement en janvier et mars 2011 lorsque vos jeunes collègues stagiaires seront appelés en formation.

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer au dispositif de remplacement et continuer d'apporter votre expérience professionnelle au bénéfice des élèves de l'académie.

Rectorat

Si vous êtes intéressé, je vous prie de bien vouloir retourner le talon-réponse ci-dessous au bureau du remplacement ou m'adresser un message électronique avec les renseignements demandés à [ce.dpe@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe@ac-strasbourg.fr).

Pôle Ressources Humaines

Direction des Personnels  
Enseignants

D'avance, je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Affaire suivie par :  
Nadine BEURIOT  
Téléphone : 03 88 23 39 00  
Télécopie : 03 88 23 39 51  
Courriel :  
[ce.dpe@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe@ac-strasbourg.fr)  
Référence :  
Form retraité.doc

Pour le Recteur  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Jacques MATHIS

✂

Talon-réponse

A retourner au Rectorat – DPE - bureau du remplacement - 6 rue de la Toussaint –  
67975 STRASBOURG Cedex

Discipline :

NOM :

Date de naissance :

Est intéressé pour assurer des vacances de remplacement

tout au long de l'année

du 17 au 28 janvier 2011 et du 7 au 18 mars 2011

indifférent

date

signature



1/1

## AUX NOUVEAUX RETRAITÉS ...

**Plus que jamais il est important de rester syndiqués pour revendiquer avec les actifs :**

- une réforme juste des retraites,
- une augmentation du pouvoir d'achat de tous,
- le maintien d'une protection sociale solidaire
- une prise en charge de la dépendance par la sécurité sociale

**Plus que jamais il est important de rester unis avec les actifs pour porter ces revendications avec nos valeurs de solidarité, de justice et de progrès social, nous devons continuer à mener des luttes contre le démantèlement du service public.**

**Plus que jamais les retraités ont un rôle social à développer** et c'est au sein du SNES, de la FSU et de la FGR - FP Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique qu'ils trouveront les informations et les forces nécessaires pour continuer à construire le syndicalisme retraités.

Bienvenue à tous les nouveaux retraités, ne restez pas isolés, syndiquez vous.

A bientôt

**Françoise Eiden - Grosmann**

## LES RETRAITÉS APPELÉS A LA RESCOUSSE

Les collègues qui ont fait valoir leurs droits à la retraite et qui ont été selon l'hideuse formule administrative « rayés des cadres », viennent de recevoir un courrier rectoral (voir ci-dessus) les invitant à reprendre du galon. La situation du remplacement a décidément atteint un seuil critique. Le navire fuit de tous les côtés. Comme il n'y a plus de TZR disponibles et comme le vivier des contractuels a déjà été passablement sollicité, il ne reste plus que les braves retraités pour venir remplacer les collègues titulaires malades et les néo-titulaires bientôt en stage. L'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, peu suspecte de gauchisme syndical, a dans son rapport de juillet 2010 révélé par les médias le 10 septembre, clairement tiré la sonnette d'alarme :

**« A moins de penser qu'on peut encore optimiser la gestion des titulaires remplaçants, la baisse des moyens consacrés au remplacement, opérée dans de nombreuses académies (dont l'académie de Strasbourg) interpelle. Ce choix va dégrader la situation du remplacement l'an prochain, alors que la situation est déjà difficile suite aux suppressions de centaines d'emplois de remplacement sur ce poste et que la réforme du recrutement va nettement accroître les besoins de remplacement pour compenser les absences des professeurs stagiaires en formation... Quelque chose n'est pas cohérent dans ce schéma d'ensemble ».**

Tout est dit. Mais rien n'a été fait depuis. Bien au contraire puisque les députés godillots de la majorité ont voté le Budget 2011 de l'Éducation Nationale qui prévoit plus de **16 000** suppressions de postes dont près de **5000** dans le second degré.

**Francis Fuchs**



## MOTION PRESENTÉE AU CDEN DU HAUT-RHIN Initiée par le Snes/Fsu (le 14 octobre 2010)

Le CDEN se tient dans un contexte marqué par l'irruption d'un mouvement social inédit qui cristallise le refus majoritaire des régressions sociales. En matière d'éducation, ce mouvement refuse le renoncement éducatif du gouvernement parce qu'il détériore toujours plus la qualité du service public d'éducation.

Mme l'inspectrice d'Académie, Monsieur le Préfet, Monsieur le président du CG, le temps est venu de regarder la réalité en face et de mesurer tous les risques qui pèsent sur le présent et l'avenir de l'école de tous les enfants dans notre département.

Dans une académie chroniquement sous dotée, où la croissance des effectifs scolaires se confirme pour longtemps, la politique du gouvernement abandonne toute perspective de démocratisation, d'accès aux qualifications et met en place le démantèlement du service public d'éducation tant en matière de formation des enseignants et CPE que par la programmation des suppressions de postes. Le réseau des CIO n'est pas épargné : projets de restructuration du réseau avec fermeture de CIO (43 au niveau national), de régionalisation avec disparition de l'orientation scolaire et ouverture au privé et à la concurrence. L'université et la recherche publique sont restructurées, dans une logique de concurrence et d'appel au privé. Les services administratifs redéployés sont soumis à la RGPP et au « new management » avec comme seul objectif l'amélioration de la productivité des agents. Rappelons que les élèves ne sont pas du matériel à rentabiliser !

Luc CHATEL met en œuvre et propose en effet une nouvelle vague de suppressions de postes comme fil rouge de cette rentrée et de la rentrée 2011.

Pour le premier degré la scolarisation des deux ans est déjà largement inférieure à 5 %. Faut-il s'en satisfaire ? Reste encore à ponctionner les emplois RASED, à augmenter le nombre d'élèves par classe et faire assurer les remplacements par des vacataires non formés, faut-il s'en «arranger» ?

Les emplois d'EVS sont décimés au mépris des élèves, des personnels et des parents (-40% dans notre département). Faut-il regarder en l'air et se plier à la logique du déficit et de l'inhumain ?

Il est stupéfiant de noter dans le document officiel de convocation à ce CDEN, l'apparition de la rubrique « postes qui auraient pu être supprimés », qui sans doute deviendra « postes supprimés » pour la rentrée 2011, comme si tout allait bien dans les écoles du Haut Rhin ! Dans la même logique, il aurait fallu créer la rubrique « postes qui auraient du être créés ».

En collège, l'augmentation des effectifs par classe dans plus de 30% des collèges s'accompagne de véritables scandales, comme à Illfurth, et d'enseignements non assurés ! La question du remplacement est explosive.

En lycée, la réforme se met en place en seconde dans la plus grande confusion.

Une fois de plus l'Éducation est malmenée. Une fois de plus c'est la traduction de la mise en œuvre du credo gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite qui fait office de politique éducative.

La nouveauté de cette année, c'est aussi l'entrée effective dans le métier des enseignants et CPE stagiaires avec des services hebdomadaires complets devant élèves dans le second degré et à mi-temps dans le premier degré.

Ces mesures ne sont pas acceptables et ne sont pas acceptées par nombre de stagiaires qui sont pour beaucoup à bout de force. Par ailleurs, faute de cadrage national, les dispositifs sont différents dans les académies. En Alsace, c'est le scénario du pire ... Nous vous demandons par conséquent de mettre un terme à ce désastre programmé de la formation des enseignants et de prendre dès maintenant les mesures de diminution du temps de service de nos jeunes collègues d'Alsace !

Trois établissements du département ont été intégrés dans le dispositif CLAIR : LPO ZURCHER à Wittelsheim, collège KENNEDY à Mulhouse et le collège SAINT EXUPÉRY à Mulhouse.

Et c'est dans le mépris et sans aucune consultation du Conseil d'Administration que ses membres ont appris, bien souvent au détour d'une phrase ou à la prérentrée qu'ils intégraient ce dispositif.

Nous dénonçons la volonté affirmée du Ministère de généraliser ce dispositif. Cela supprimerait, à terme, toute autre forme d'éducation prioritaire (type ZEP, REP, zone sensible) et constituerait donc, pour tous les élèves, en particulier les moins favorisés, une régression extrêmement importante, aucun moyen particulier n'étant prévu ! L'enseignement à minima qui se profile tourne le dos à toute volonté de démocratisation de l'École.

Nous dénonçons encore la façon de recruter les personnels dans les établissements concernés d'abord, de façon générale par la suite. En effet c'est le chef d'établissement, s'appuyant sur le préfet des études, qui recrutera et notera les enseignants et CPE, sur la base de contrats d'objectifs les liant pour 5 ans. Il pourra mettre en œuvre une organisation dérogatoire aux programmes et/ou aux horaires des enseignements, ou modifier la répartition dans l'année...

**Le programme CLAIR, c'est d'abord préparer une école à deux vitesses. C'est une réelle perte d'ambition pour l'éducation prioritaire !**

Quel gâchis ! De la cave au grenier l'entreprise de démolition CHATEL détruit avec méthode le corps et l'esprit du Service public d'éducation. Dans le mouvement social uni sur le rejet du projet gouvernemental sur les retraites, monte aussi l'exigence d'en finir avec la casse de l'éducation.